



La direction plutôt que d'embaucher abuse des heures supplémentaires, des H+ et des samedis obligatoires et ne les paient pas !  
**Stop aux heures non payées !**  
**Stop aux compteurs de flexibilité !**

**Les compteurs CMOD ...  
Il faut les faire sauter !**

A cause des accords signés à FM ou au niveau du groupe (sauf par la CGT), la direction multiplie les horaires obligatoires d'une demi-heure en H+ ainsi que les samedis obligatoires.

De la 1<sup>ere</sup> à la 14<sup>eme</sup> heure elles sont basculées sur le compteur CMOD. Ces heures obligatoires ne sont payées qu'une fois sur trois de la 15<sup>eme</sup> à la 21<sup>eme</sup> heure

En fin d'année la direction ne paient que ce qui dépasse un solde de 35 h ... en clair elle nous vole le paiement des HS les 2/3 du temps et nous rackette encore en fin d'année !

**A l'assemblage DVR des HS  
de nuit ... payées de poste !**

Depuis des semaines, plutôt que de renforcer l'équipe de nuit à l'assemblage DVR, la direction multiplie les HS au « volontariat » de 4h30 à 5h30 et le soir de 21h30 à 23h30 ! (à cela s'ajoute la ½ heure en H+ en fin de poste) Régulièrement un grand nombre de salariés en CDI ou intérimaires refuse de les effectuer.

A juste titre, non seulement c'est épuisant ... mais la direction refuse de verser les majorations de nuit !

Alors ses heures sup au rabais elle peut se les garder, mieux vaut les passer dans notre divan le soir ou au lit le matin. S'il y a du travail supplémentaire, qu'elle renforce les équipes et embauche tous les intérimaires !

**Intérimaires : de plus en plus  
d'heures effectuées en HS ne sont pas  
versées sur les bulletins de paies !**

Depuis des semaines les HS non payées sur les fiches de paies sont nombreuses mais la direction FM qui est responsable du travail des intérimaires fait l'autruche. La FM et les agences d'intérim se relancent la balle mais au final tous s'entendent bien pour ne pas régulariser la situation !

Alors le travail a été fait, les salariés doivent être payés et avoir les majorations ... sinon c'est du vol ! Réclamons notre dû tous ensemble !

**Où est passé l'augmentation générale  
de 25 € pour les intérimaires ?**

Depuis le 1<sup>er</sup> Mars 2018 l'accord salarial a prévu une augmentation de 1,5% ou 25 € mini pour les ouvriers et employés.

Tous les intérimaires présents à partir du 1<sup>er</sup> Mars doivent donc en bénéficier aussi.

**Pour un intérimaire OP UEP au coefficient 170 cela fait passer le taux horaire de 9,9626€ brut à 10,1272€.**

**Et pour un intérimaire passé au coefficient 175 après 12 mois cela fait passer le taux horaire de 10,2195 € brut à 10,2920 €.**

**Si ces mesures n'ont pas été appliquées la direction doit sur 8 mois : 8 X 25€ = 200€ sans compter les 10% de congés et indemnités de fin de mission soit un total de 240 € !**

Alors vérifions nos paies collectivement et ne les laissons pas nous plumer !

**CET : Compte Epargne Temps**  
**Une autre manière de ne pas nous verser**  
**toutes nos rémunérations !**

Les entreprises de travail temporaires proposent aux intérimaires d'ouvrir un CET et d'y placer des congés, des majorations d'HS, primes, indemnités de fin de mission ...etc.

C'est possible, mais en aucun cas ce n'est une obligation qui s'impose aux intérimaires.

On peut le refuser et se faire payer tout notre dû tous les mois.

Et même si ce compte épargne temps a été ouvert ... on peut demander la clôture et le déblocage de toutes les sommes créditées.

**Mutuelles intérimaires :**  
**La renonciation est possible**  
**en cas de doublon.**

Certains camarades en intérim sont prélevés de manière automatique des frais de la mutuelle « Intérimaires santé » alors qu'il possède déjà une mutuelle. Ils financent injustement deux mutuelles mais bien sûr ne sont remboursés qu'une seule fois.

Il existe la possibilité d'y renoncer par exemple si vous bénéficiez d'une mutuelle au départ ou si vous êtes déjà couvert par une autre mutuelle obligatoire ... etc.

Demandez le formulaire de renonciation auprès de vos élus CGT, une fois rempli il sera à renvoyer au service affiliations de la mutuelle Intérimaires santé.

**Primes de rentrée ou**  
**d'enlignement**  
**Réclamons les tous ensemble :**

La direction refuse toujours de payer les primes de rentrée et d'enlignement à la FM.

Elle prétend (avec le soutien des syndicats signataires) que cet argent a été intégré à notre salaire dans le passé.

A la CGT, nous continuons à réclamer le paiement de ces primes... qui sont versées dans toutes les usines du groupe.

Pour les intérimaires, la direction ne peut pas prétendre que ces primes ont aussi été intégrées.... dans le passé (!) pourtant elle ne paye rien non plus ! C'est du vol !

**CDI intérimaire,**  
**CDI au rabais**

La direction propose aux intérimaires de les faire embaucher en CDI intérimaire auprès de leur boîte d'intérim.

Une façon de garder des travailleurs précaires, sous-payés, jusqu'à ce que la FM souhaite s'en débarrasser comme tous les autres contrats précaires.

Ce ne sont pas des CDI au rabais qu'il faut pour tous mais de vraies embauches !

**C'EST TOUS**  
**ENSEMBLE**  
**QU'IL FAUT LUTTER**

